



Belle-Église, le 21 juin 2026

**M. le Préfet de l'Oise**  
**En Préfecture**  
**Place de la Préfecture 60000 Beauvais**

Association pour l'Aménagement  
de la Vallée de l'Esches  
3, rue des Ecoles 60540 Belle Eglise  
Tél. : 06 60 81 52 66  
[prdt.aave@orange.fr](mailto:prdt.aave@orange.fr)

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

**Objet : Demande d'annulation de la procédure de consultation publique.**

Monsieur le Préfet.

Nous avons constaté l'absence de l'avis de l'autorité environnementale ainsi que de la réponse écrite du maître d'ouvrage, dans le dossier de consultation publique intitulé « Stockespace Pays de Thelle Belle-Église ».

L'article R.123-46-1 du code de l'environnement précise que le dossier soumis à la présente procédure de consultation comprend les mêmes pièces que celles prévues à l'article R.123-8 du même code qui prévoit explicitement l'avis de la MRAe.

Or, l'avis de la MRAe et la réponse écrite du maître d'ouvrage ne figurent manifestement pas dans le dossier mis à la disposition du public.

Cette absence constitue une irrégularité sérieuse de la procédure : elle nuit à la qualité du débat public, est susceptible d'influer sur la décision finale de l'autorité administrative et prive de garanties les personnes intéressées, au premier rang desquelles le public et notre association.

**En conséquence, l'absence de l'avis de la MRAe et de la réponse écrite de l'aménageur compromet la légalité de l'ensemble de la procédure. Nous demandons donc l'annulation de la consultation publique, sans attendre son terme.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour recueillir vos éventuelles observations.

Salutations respectueuses.

Pour l'AAVE, son président, Alain Perrein.